



**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq Février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-quatre sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/02/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 24 – votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële – M. Frank PONS - M. MARTIN Jean-Bernard- Mme VILLEPONToux Cendrine - M. Johnny VILAIN- - M. LEGER Bernard – M. AMALRIC Thierry- M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme SIMERMAN Martine - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine- M. DORBES Sébastien – Mme GUILLON COTTARD Céline _ M. BENOIST Daniel – Mme DECHENOIX Sandra - Mme HERIGNY Stéphanie- M. GOUSSARD Thierry -

PROCURATIONS : Mme PERRIN Christiane à Jean-Bernard MARTIN - M. DEPIS Alain à Valérie CARON – Mme GARREAU Isabelle à Mme LAVIGNAC Valérie - M. SAVOGLU Stéphanie à Thierry GOUSSARD - Mme Carole BARDELOT à Stéphanie HERIGNY

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 30.
M. Jean-Bernard MARTIN est nommé secrétaire de séance.

Suite au décès de Monsieur Yves Burguet, Madame le Maire propose de faire une minute de silence. Yves Burguet a été élu à partir de 1989 pendant plusieurs mandats. C'était un gaulliste acharné. Ses funérailles auront lieu vendredi dans l'après-midi.

Pour information : Décisions prises relatives aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT :

- Arrêté municipal en date du 11/12/2025 fixant à 4 € le tarif cinéma « Groupe scolaire/centre de loisirs »
- Arrêté municipal en date du 11/12/2025 clôturant la régie d'avance de la Maison des jeunes
- Arrêté municipal en date du 31/12/2025 portant sur la décision de Mme le Maire de signer la commande pour l'acquisition d'un projecteur pour le centre culturel
- Arrêté municipal en date du 31/12/2025 portant sur la décision de Mme le Maire de signer la commande pour l'acquisition d'un système de sonorisation pour le centre culturel
- Arrêté municipal en date du 23 janvier 2026 fixant à 25 € le tarif droit de place pour les camions vente d'outillage

-Délivrance de concessions cimetière : Famille DUJARRIC (renouvellement concession cinquantenaire) – Famille BARIS-GUICHARD (renouvellement concession cinquantenaire) Famille DECHENOIX (renouvellement concession cinquantenaire) – Famille MENOT-LACOUR (renouvellement concession cinquantenaire) Famille DENIS (concession cinquantenaire) Famille TEILLET (renouvellement concession cinquantenaire) – Famille PETEYAS (renouvellement concession cinquantenaire) – Famille LAVIGNAC (renouvellement concession cinquantenaire) – Famille LACOUR (renouvellement concession cinquantenaire) – Famille DOCHE (renouvellement concession cinquantenaire) – Famille CASTAING (renouvellement concession cinquantenaire) – Famille CHAUMARD (renouvellement concession cinquantenaire) – Famille MARTIN (renouvellement concession cinquantenaire)

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Séance du 17 décembre 2025**

Aucune remarque n'a été formulée.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

I - FINANCES, FISCALITE, ECONOMIE ET EMPLOI

Dominique BASTIER présente le point finances :

1.1 – Destruction véhicule :

Le véhicule de marque Renault Kangoo immatriculé 8200 VX 24 a été mis au rebus chez l'entreprise DECONS du fait de sa vétusté.

Celui-ci, d'un poids de 960 kg a été valorisé à 84,48 €.

Le véhicule doit être sorti de l'inventaire communal.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

1.2 – Subvention pour rénovation façades :

L'opération Programmée d'Amélioration de l'habitat (OPAH) et de Revalorisation Rurale vise à permettre la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat en facilitant l'accès aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Les propriétaires visés sont soit les propriétaires occupants modestes, soit les propriétaires bailleurs s'engageant à conventionner leur logement.

Les logements doivent avoir plus de 15 ans, les travaux doivent être soit des travaux lourds, soit des travaux d'amélioration énergétique soit des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie.

La commune ayant défini un secteur prioritaire, il est proposé que la commune apporte un soutien financier supplémentaire pour ces opérations.

Le paiement de cette aide intervient à la fin des travaux sur présentation d'un dossier complet par le pays de l'Isle en Périgord, 5 dossiers ont été transmis à la commune :

Nom	Adresse	Montant travaux	Aide ANAH	Aide commune
NARDOU Paulette	15 rue des Piqueurs	50.174	24.385	1.000
COUDERC A Sophie	7 rue du Cdt Boisseuilh	70.523	44.000	1.000
MERCIER Stéphanie	11 rue Mal Foch	48.159	35.743	1.000
ROUSSET J Pierre	22b rue Lafayette	56.552	12.101	1.000
CREDALI Christophe	6 rue T Périgord 3logements	132.321	40.765	4.000

Les crédits pour l'inscription de ces cinq subventions seront inscrits au budget primitif 2026.

Daniel BENOIST demande quel est le secteur prioritaire défini par la commune.

Dominique BASTIER répond que c'est le centre-ville principalement, le secteur historique.

Daniel BENOIST ne comprend pas pourquoi ce secteur est prioritaire dans la mesure où cela touche des travaux d'amélioration énergétique et des travaux d'adaptation à la perte

d'autonomie. Selon lui, ce serait compréhensible si c'était des travaux de façade ou de réfection de toiture car c'est un secteur sauvegardé mais là ce n'est pas le cas.

Dominique BASTIER dit qu'il s'agit de travaux lourds qui peut-être englobent des travaux de façade, des travaux de toiture etc..

Johnny VILAIN précise qu'il y a un plan du secteur sur le site.

Mme le Maire explique que c'est un plan qui date de 2016 environ. C'était le Pays de L'Isle qui avait mis cela en place il y a plusieurs années. A l'époque, cela concernait les logements vacants uniquement. Elle pense que le périmètre serait à revoir car il n'y a pas de raison que ce ne soit pas plus élargi. Mais elle suppose que les règles ont été imposées par l'Agence Nationale de l'Habitat (établissement public de l'État) ce n'est pas le Pays de L'Isle qui les a décidées. Pour les 4000 € sur le dernier dossier, il y a trois logements.

Dominique BASTIER répond qu'il y a un montant de travaux pour les trois logements de 132 000 €. Il est prévu une subvention globale de 8000 € au budget 2026.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

Mme le Maire propose de laisser la question sur les orientations budgétaires en suspens en attendant l'arrivée de M. Bruno De Vencay et propose de traiter d'abord les différentes questions.

Dominique BASTIER poursuit les questions :

1.4 – Appel à projets 2026 pour la sécurité des sites culturels

Dans le cadre de la sécurisation des lieux de culte, le Ministère de l'intérieur a lancé un appel à projets afin de lutter contre les actes anti-religieux.

Les sites éligibles sont les lieux de culte, les sièges d'institutions culturelles et les autres lieux en lien avec le culte. L'installation de caméras aux abords immédiats à l'extérieur des bâtiments vers les entrées et sorties sont éligibles.

Les dossiers doivent être déposés avant le 31 mars. La subvention peut aller jusqu'à 80%

Le montant estimatif est de 10.910,50 € soit 13.092,60 € TTC.

Dominique BASTIER explique que le seul lieu culturel à Saint-Astier est l'église. Ce sera donc autour où éventuellement des caméras seront installées.

Mme le Maire ajoute le presbytère pour assurer la protection et non pas de la surveillance.

Frank PONS explique que cela répond à la politique de sécurité mise en place depuis 2014 et cela contribue à finaliser le dossier de la vidéo protection sur ce secteur, sachant qu'il reste encore différents secteurs à équiper et les lieux de culte étant une menace avérée. Ce secteur sera couvert par 3 caméras pour prendre en compte les entrées principales du site.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

1.5 – Demande de subvention au titre de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation) pour la bibliothèque :

Le concours particulier "Bibliothèques" de la dotation générale de décentralisation vise à développer un réseau d'équipements de qualité et permet de soutenir les collectivités territoriales dans leurs projets de modernisation de leurs bibliothèques.

La médiathèque devant renouveler son parc informatique, une demande de subvention peut être déposée à ce titre pour un financement pouvant aller jusqu'à 40%.

Le coût estimatif de l'opération est de :

5769,31 € TTC (matériel + licences Microsoft)	→ 5193,43 € HT
2520,00 € TTC (migration de la base)	→ 2100,00 € HT
8752,11 € TTC	→ 7293,43 € HT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

II – RESSOURCES HUMAINES, EMPLOI, COMMUNICATION INTERNE

2.1 – Recours au bénévolat :

Annexe 2 : projet de convention

Pour certains évènements, des bénévoles se proposent pour participer aux animations municipales. Dans ce cas, le recours au bénévolat nécessite l'établissement d'une convention.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le recours au bénévolat, de valider le projet de convention et d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Mme le Maire explique la possibilité d'avoir un cadre juridique sécurisé pour des bénévoles qui souhaiteraient intervenir sur des manifestations culturelles afin d'apporter leur aide. Plusieurs bénévoles se sont rapprochés du centre culturel et souhaiteraient aider quand il y a besoin par exemple le festival jeune public etc... Il est donc possible d'encadrer ce système et de prendre en toute transparence des bénévoles via une convention. Il est demandé au conseil municipal d'accepter de signer cette dernière pour l'accueil d'un bénévole sur un temps donné.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

2.2 – Recrutement d'agents saisonniers et remplaçants ou occasionnels pour 2026 :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3, alinéa 1-1°, alinéa 1-2° et alinéa 3-2° ;

Vu la Loi de Transformation de la Fonction Publique, articles 332-13 et 332-23 du Code général de la Fonction Publique,

Vu les inscriptions budgétaires à prévoir au budget principal 2026,

Madame le Maire propose :

De fixer à **6,74** le nombre d'agents occasionnels et saisonniers, en équivalent temps plein, que la collectivité pourra recruter sur l'année 2026, pour une enveloppe prévisionnelle plafond de 169.600 € inscrite au chapitre 012 du budget principal et du budget annexe cinéma.

Madame le Maire doit être autorisée à signer les contrats correspondants.

Mme le Maire rappelle que cela se fait chaque année. Une délibération est prise afin d'anticiper les besoins dans les services pour avoir la possibilité de prendre des saisonniers pour un temps déterminé. Une enveloppe est fixée, un plafond de 169.600 € ce qui équivaut à 6,74 équivalents temps plein. Cela donne un coup de pouce au niveau des services techniques etc...

Daniel BENOIST demande sur quels services étaient affectés ces emplois l'année dernière.

Mme le Maire répond sur le service technique et le cinéma ; c'est saisonniers et remplaçants.

Daniel BENOIST pense que pour le côté saisonnier, c'est plutôt les espaces verts, au service technique.

Mme le Maire confirme et tous les services qui ont un besoin urgent et où il est possible de mettre en place des remplaçants ou des saisonniers.

Daniel BENOIST demande si ce sont des contrats d'un mois ou deux ?

Mme le Maire dit que c'est variable.

Daniel BENOIST demande de combien ont été les contrats l'an passé.

Mme le Maire pense tout l'été au moins 3 mois.

Isabelle BONNET confirme. Ils ont aussi des contrats de remplacement quand il y a des titulaires qui s'en vont, en attendant de recruter un nouveau titulaire. Donc la durée peut être d'un mois ou deux.

Daniel BENOIST pensait plus aux saisonniers.

Isabelle BONNET répond que pour les saisonniers c'est 1 mois.

Daniel BENOIST demande s'il y a des personnes intéressées s'il faut postuler à la mairie

Mme le Maire confirme.

Daniel BENOIST demande quand il y a une recherche de saisonniers s'ils le mettent sur le site.

Mme le Maire répond que ce n'est pas systématique, en revanche pour les remplaçants oui.

Daniel BENOIST demande pour des jeunes ou moins jeunes intéressés par des emplois saisonniers.

Mme le Maire répond qu'ils peuvent postuler, un entretien est réalisé. Aux services techniques, l'été c'est assez contraignant surtout avec les fortes chaleurs, les embauches ont lieu plus tôt. Mais si des jeunes veulent venir travailler, c'est bien.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

III - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME

3.1- RPQS SIA ST ASTIER MONTREM :

Annexe n°3- RPQS 2024

Le rapport sur le prix et la qualité du service 2024 doit être transmis aux conseils municipaux de Saint-Astier et de Montrem pour information. Celui-ci a été élaboré par l'ATD24.

Les éléments principaux sont :

- Le service est géré sous forme d'une délégation de service public confiée à la SAUR du 01/01/2025 au 31/12/2035.
- 2.187 abonnés (dont deux industriels) sont desservis pour un linéaire de réseau de 44,962 km.
- La station a une capacité de 7.000 EH. Le diagnostic en cours va permettre de connaître toutes les entrées d'eaux parasites qui conduisent à avoir un dépassement de la capacité en période pluvieuse.

Le contrôle de la station est effectué par les services du SATESE qui montre que l'eau traitée est de très bonne qualité en sortie de station.

Johnny VILAIN dit que la délégation a été renouvelée à la SAUR le 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2035. Il fait un résumé, mais pour ceux qui souhaitent avoir plus d'informations, le rapport complet est disponible à la mairie.

- Le nombre de logements raccordés est de 2187
- le nombre d'habitants raccordés est de 4.440. Ce sont des habitants de Montrem et Saint-Astier qui sont raccordés à l'assainissement collectif. Les assainissements individuels ne sont pas pris en compte
- Il y a 44,96 km de réseau.

En 4 ans, ils ont eu 60 abonnés supplémentaires. La prestation de facturation est faite par le service d'eau, à ce jour c'est Veolia qui a renouvelé son contrat pour 10 ans au niveau du syndicat Eau Cœur du Périgord.

Ils ont une convention en cours de renouvellement avec la Picandine. C'est la seule convention exceptionnelle avec une entreprise. Ils ont aussi un avis de la SATESE qui est le service d'assistance technique aux exploitations de la station d'épuration. C'est cette dernière qui vient faire les contrôles. Elle confirme dans son rapport la bonne qualité de l'eau en sortie de station.

Le prix de l'assainissement facturé a été baissé en 2025 suite à la renégociation avec le délégataire. Il est passé de 3,16€ à 3,12 € par m³.

Le taux de desserte de la station est de 2187 abonnés, ce qui réglementairement laisse la possibilité de raccorder encore 288 nouveaux logements en sachant qu'il y a une marge qui est gardée pour l'industriel. La police de l'eau indique une station conforme vis-à-vis de ses équipements et ses ouvrages. Elle met une surveillance sur les réseaux. La durée de l'extinction de la dette du syndicat est de 4,4 années. La moyenne en France, est entre 5 et 7 ans. Donc il considère que le ratio est plutôt très satisfaisant. En 2024, 164 873,10 € de travaux ont été engagés par le syndicat.

Daniel BENOIST a des remarques et des inquiétudes à la lecture du rapport. Il le trouve intéressant. Il précise malgré tout que la station est à saturation et du coup il est étonné quand il est question de nouveaux abonnés. Dans le rapport, il est dit plusieurs fois que la station est à saturation en temps de forte pluie.

Johnny VILAIN répond que ce n'est pas la saturation de la station qui est en cause mais que ceci est dû aux entrées d'eaux pluviales. C'est ce que la SATESE montre.

Daniel BENOIST dit qu'il faut bien le prendre en compte.

Johnny VILAIN explique que même avec une très grosse station, ça ne changerait pas, c'est ce que la SATESE précise. La station fonctionne très bien. Elle est adaptée à la ville. En revanche, quand il y a beaucoup d'eau pluviale qui rentre, il y a un problème sur la station. La SAUR le gère

parce que sinon la station serait fermée. Mais il est préconisé de faire attention au réseau pour éviter que l'eau pluviale rentre dedans.

Daniel BENOIST précise qu'il est dit que le réseau n'est pas conforme puisque justement il y a des eaux pluviales qui arrivent sur ce dernier.

Johnny VILAIN répond que ce n'est pas une non-conformité du réseau.

Daniel BENOIST pense qu'il faudrait mettre en place un plan prévisionnel d'investissement pour corriger ce souci. Ça fait 2 ans qu'il y a des études qui ont été lancées et que ça n'avance pas très vite quand même.

Johnny VILAIN explique qu'ils ont une obligation de faire un diagnostic tous les 10 ans. Il dit que depuis qu'il est élu, il est en discussion avec la SATESE et les services de l'eau. En fait, en 2009, il y a déjà eu un diagnostic. Et suite à celui-ci, l'agence de l'eau reproche qu'il n'y ait rien eu de fait. Aucun courrier n'a été envoyé aux administrés. Il y a eu aucuns travaux effectués sur le réseau depuis le dernier diagnostic qui mettait beaucoup de choses en erreur. Quand il a pris en charge le syndicat en 2014, il a pris rendez-vous avec l'agence de l'eau. Ils ont attendu le renouvellement du contrat avec la SAUR parce que cela va engager des travaux. Il est en relation continue avec l'agence de l'eau. C'est eux qui préconisent tout ça. En fait, le diagnostic, il est avec l'agence de l'eau. Quand ils ont des réunions, l'agence de l'eau est autour de la table et ils sont au courant de tout ce qui se passe.

Daniel BENOIST dit qu'il est clairement écrit que le réseau nécessite d'importants travaux, et quasiment pas de travaux ont été réalisés ces dernières années car vu le nombre de mètres linéaires qui ont été enfin remplacés, il n'y en a quasiment pas. Et en lisant, il y a quelques doutes sur la capacité du syndicat à entreprendre et à financer tous les travaux qui vont devoir être faits en prenant en compte le diagnostic.

Johnny VILAIN rétorque que le syndicat va très bien financièrement, ils ont une capacité d'investissement qui est très intéressante. Ils ont des emprunts qui s'arrêtent et ont même dans leurs prévisions, si toutefois Montrem ou Saint-Astier s'agrandissait, de construire une nouvelle station.

Tout cela est en discussion avec l'Agence de l'eau. Ils ont tout pris en compte et il y avait quelques points noirs comme la Rue Emile Zola où il y avait un affaissement du réseau. C'est maintenant résolu. Il y en a un autre au niveau de la gendarmerie où il y a un affaissement. C'est le réseau en lui-même. C'est maintenant réparé. A ce jour, le problème c'est l'infiltration d'eau. Donc ça c'est le rapport du diagnostic qui va nous le donner. C'est ce que l'agence de l'eau attend. Ils vont effectuer les tests de fumées, ce dernier va permettre de savoir quelle maison est raccordée correctement ou mal raccordée. Le problème aujourd'hui sur la station vient d'un mauvais raccordement des abonnés sur le réseau d'assainissement, les eaux pluviales partant dans le réseau d'assainissement. Ce n'est pas un coût qui impactera le syndicat mais le particulier qui est mal raccordé. Donc depuis 4 ans, les notaires demandent des tests. Donc maintenant toute maison qui se vend, on sait l'état de la maison et cela depuis 4 ans. Tout le monde ne connaît pas forcément son réseau. Donc il y a certaines personnes qui vont avoir des surprises. En fait, ce n'est pas un mauvais réseau. Il y a des passages caméras qui sont faits tous les ans. Dans le dernier contrat qui a été fait, 80 % du réseau a été passé à la caméra. Le réseau est connu mais c'est plutôt les gens, qui ne sont pas branchés correctement. C'est de là que vient le plus gros problème. En fait, la commune de Neuvic a fait le travail sur ce système là et ils ont mis 7 ans à résoudre une grosse partie des infiltrations d'eau qui venaient des administrés. C'est un travail de longue haleine car ils vont tomber chez des administrés qui n'ont pas les finances pour effectuer les travaux. Il y aura donc des discussions. Mais ce que l'agence de l'eau reproche au syndicat, c'est quand ce diagnostic avait été fait en 2009, pourquoi personne n'a réagi de suite à ce moment-là ?

Daniel BENOIST dit que 2014 pourrait être pris en référence également.

Johnny VILAIN répond qu'en 2014, comme le diagnostic avait déjà 5 ans, entre temps les choses avaient évolué. Il n'était pas possible d'envoyer des recommandés qui dataient d'une situation ancienne de 5 ans. Maintenant, ils vont bénéficier d'un diagnostic tout récent.

Daniel BENOIST demande qui envoie les recommandés ?

Johnny VILAIN répond que c'est le syndicat.

Daniel BENOIST dit que des tests ont été faits il y a plus d'un an.

Johnny VILAIN lui répond que cela fait 2 ans que c'est en cours.

Thierry GOUSSARD dit qu'il y en a eu d'autres récemment.

Johnny VILAIN confirme et précise que la fin du diagnostic est prévue pour le 30 juin. Ils ont fait un avenant car il y a à priori un problème sur les branchements des HLM du Baty. Aussi, ils ont rajouté dans le dernier avenant un contrôle un peu plus pointé sur ce quartier-là.

Mme le Maire dit : « Donc en clair, la station d'épuration va bien. »

Johnny VILAIN confirme. La qualité de l'eau traitée est très bien. L'agence de l'eau est même surprise que la qualité de l'eau dans la rivière soit meilleure en sortie de station qu'en amont de la station.

Daniel BENOIST rajoute « quand elle n'est pas surchargée par les eaux pluviales. »

Johnny VILAIN acquiesce.

Daniel BENOIST pense qu'il y a pas mal de jours dans l'année où ça a été le cas.

Johnny VILAIN dit qu'il y a eu trois incidents l'année dernière.

Daniel BENOIST explique que sur le rapport il est écrit la police de l'eau a jugé non conforme au titre de la directive eaux résiduaires urbaines la station d'épuration en performances au titre des prescriptions locales en 2024. Donc il n'y a pas que le réseau, il y a bien la station aussi.

Johnny VILAIN répond que la station est conforme mais lui propose d'appeler l'agence de l'eau s'il le souhaite.

Daniel BENOIST dit que la police de l'eau a jugé que ce n'était pas conforme.

Johnny VILAIN répond que la police de l'eau est autour de la table avec eux. Si la station était non conforme, ça ferait longtemps qu'elle aurait envoyé des recommandés. Ce qui la rend non conforme, c'est l'eau qui rentre. L'entrée, le système ne va pas bien quand il pleut. C'est connu depuis 2009. Ce n'est pas la station. L'eau est bien traitée. La station fonctionne bien, les boues sont bien traitées. Il n'y a rien à faire sur la station. Il n'y a pas d'augmentation de la station à faire ni de travaux. Elle fonctionne très bien. La surveillance, elle est sur l'entrée d'eau dans les réseaux.

Mme le Maire pense du fait que ce soit une station qui gère Saint-Astier et Montrem, si cette dernière n'était pas conforme, les élus de Montrem monteraient au créneau aussi.

Johnny VILAIN rajoute « même nous. »

Mme le Maire dit que la station d'épuration va bien. Le problème vient simplement de l'eau pluviale car des administrés ne sont pas raccordés correctement.

Johnny VILAIN explique que depuis qu'il est élu du syndicat, un des plus gros problèmes qu'ils ont rencontrés, c'était le traitement des boues. C'était un vrai souci parce que c'était épandu dans les champs. Des riverains se plaignaient du passage de gros tracteurs pour évacuer dans les champs toutes les boues de la station. Dans la dernière délégation signée avec la SAUR, ils

ont mis dans le contrat de réaliser un traitement des boues à sec. Donc du coup maintenant c'est traité complètement différemment.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

1.3 - Orientations budgétaires 2026 :

Document en annexe n°1

Mme le Maire accueille M. de Vencay et le remercie de sa présence.

Bruno De Vencay s'excuse de son retard car il avait noté que c'était jeudi soir.

Mme le Maire fait état du rapport des orientations budgétaires envoyé aux élus : « avec dans les premières pages le contexte économique et financier. Un petit rappel sur ce qui se passe au niveau économique mondial et au niveau national. Ensuite la partie finances au niveau de la commune avec les recettes de fonctionnement. Nous vous avons fait un petit rappel de la fiscalité directe des ménages, l'évolution des taux depuis 2019, le rappel sur l'évolution des taxes et notamment la taxe d'habitation ce qui permet de voir les compensations qui sont réalisées. Puis la fiscalité indirecte, c'est à dire tout ce qui est droit de place, droit de mutation, taxe sur l'électricité etc...

Un petit rappel sur la dotation générale de fonctionnement, les différentes participations et dotations, les produits des services, les dépenses de fonctionnement. Un rappel sur toute la partie RH, page 10 et 11. Ensuite, les différentes charges courantes, les subventions aux associations et enfin la synthèse de fonctionnement. Ensuite monsieur De Vencay nous l'expliquera, les quelques orientations en 2026, tant au niveau fonctionnement qu'au niveau investissement. Les dépenses et recettes d'investissement, l'endettement de la commune, les emprunts (allégés maintenant) les budgets annexes, dont le cinéma et le camping ».

Elle demande comment ils souhaitent faire, s'ils souhaitent qu'on déroule au fur et à mesure.

Daniel BENOIST dit que la période n'est pas forcément propice à rentrer trop dans les détails du débat d'orientations budgétaires. Tout dépend de ce qui va être présenté et dit qu'il réagira en fonction.

Mme le Maire répond qu'au niveau des projets, il y a le strict minimum, il y a les projets en cours et c'est tout. Elle laisse la parole à M. De Vencay.

Monsieur de Vencay : «Je vais vous présenter une synthèse de la situation financière de la commune concernant l'exercice 2025. Ce qui est projeté à l'écran c'est le tableau qui correspond aux principaux ratios de la collectivité. Sachant que malheureusement cette année, nous avons eu un très très gros souci sur le serveur du ministère des finances, serveur qui permet à la fois de travailler sur Helios et à la fois de sortir les comptes financiers uniques. Donc ce serveur est resté en panne pendant 15 jours.

En ce qui concerne Helios, ça refonctionne depuis jeudi avec des ralentissements. Et en ce qui concerne le compte financier unique, il n'a pas été possible de le faire valider ce soir comme c'était peut-être prévu. Malheureusement, la quasi-totalité des communes sont dans votre cas et donc tous ceux qui avaient souhaité voter leur compte financier unique avant les élections ne pourront pas le faire puisque le compte financier n'est pas validé par le Directeur Départemental. Cependant, on a possibilité de sortir les principaux ratios de la collectivité à travers un logiciel dont nous disposons, logiciel du ministère bien sûr, qui nous permet de sortir toutes les balances comptables des collectivités et de les retraiter de façon à pouvoir ressortir le tableau qui est projeté à l'écran. Alors, première chose qu'il faut savoir, ça vous ne l'avez pas, je vais vous le donner. Tous les ratios que vous avez derrière vous en ce qui concerne l'exercice

2025, vous avez 2023 et 2024, et enfin ce qui nous intéresse, c'est 2025. Tous les ratios que vous avez sur 2025 sont conditionnés par les résultats concernant l'évolution de vos charges et l'évolution de vos recettes sur 2025.

Sur 2025, vos charges ont baissé en fonctionnement de 13,65 %. Et du coup, les produits ont diminué aussi mais de 6,55 %. Donc 13 % d'un côté, 6 % de l'autre. Ce qui explique des ratios qui sont supérieurs à ceux de 2024 ou de 2023. Les charges ont diminué beaucoup plus vite que les recettes, ce qui est un petit peu atypique. Et donc, du fait que les charges ont baissé de façon plus importante que les recettes, vous avez une capacité d'autofinancement qui a très fortement progressé en 2025 puisqu'elle a augmenté de 34,21 %. Voilà, ça c'est un tableau que vous n'avez pas mais qui permet de déduire tout ce que vous avez derrière vous.

Daniel BENOIST lui demande si dans le calcul du ratio diminution des charges, il a pris en compte le fait qu'il y avait une pénalité exceptionnelle pour l'emprunt en 2024.

M. de Vencay confirme. En ce qui concerne la diminution des charges, l'impact concernant les charges d'intérêt, elles ont diminué de 58 % entre 2024 et 2025. Et donc la grosse diminution des charges vient essentiellement en tout cas en grande partie de la diminution des charges d'intérêt.

Daniel BENOIST dit « qui est lié à la pénalité sur l'emprunt qui a été remboursée. »

M. de Vencay : « Sur l'emprunt qui a été renégocié l'année dernière. L'année dernière, il y avait 693 000 € d'intérêt qui ont été réglés sur 2024 et en 2025 114 000 €. La différence s'explique en grande partie par cela mais ce n'est pas la seule, la seule chose importante à signaler puisque vous avez quand même vos charges à caractère général qui ont également diminué entre 2024 et 2025 (elles ont baissé de 6 %) donc toutes les charges courantes, tout ce qui concerne vos achats vos factures d'électricité de gaz de téléphone.... Donc c'est une baisse qui est relativement importante, par contre, vos contingents eux ont augmenté, ils ont augmenté de 12 % entre 2024 et 2025. Pour ce poste, la collectivité n'y peut rien : Ce sont les conventions qui sont passées avec différents organismes ou collectivités auxquels vous avez adhéré et donc vous avez des contingents qui vous sont fixés. On n'a pas la main là-dessus. Ils augmentent ou ils diminuent d'une année sur l'autre. En 2025, ils ont augmenté. Et puis surtout vos charges de personnel qui évidemment sont vos dépenses les plus importantes, elles ont été tout à fait stables jusqu'en 2025. Elles ont même diminué de 0,5 %.

C'était juste pour vous expliquer en grande partie la raison pour laquelle vous avez les ratios qui sont derrière vous. Alors vous avez sur le tableau qui est derrière vous, vous avez la première ligne, c'est ce qu'est indiqué, taux d'excédent brut de fonctionnement. Donc qu'est-ce que c'est que le taux d'excédent brut de fonctionnement ? On prend la capacité d'autofinancement de la collectivité et on sort tout ce qui concerne les recettes ou les dépenses exceptionnelles et tout ce qui concerne les dépenses ou les recettes dites financières de façon à avoir un élément financier supplémentaire qui permet d'analyser les ratios.

Donc le taux d'excédent brut de fonctionnement est en forte hausse puisqu'il est à 22,83 %. Donc c'est un très bon taux.

Ensuite en dessous vous avez le taux de capacité d'autofinancement brute qui a progressé de 6 points entre 2024 et 2025. Et ce taux d'excédent de capacité d'autofinancement brute est de 21,34 %. Donc c'est un taux qui est très bon puisque les chambres régionales des comptes considèrent qu'une collectivité doit avoir un taux qui est compris entre 8 et 15 %. Donc là vous êtes à 21 % donc vous êtes largement au-dessus.

Ensuite, la troisième ligne que vous avez, c'est la capacité d'autofinancement nette. La capacité d'autofinancement nette c'est la CAF brute moins le remboursement du capital des emprunts. Donc votre CAF nette a progressé entre 2023 et 2024 de 64 %. Pour vous donner un ordre

d'idée, ça représente un ratio de 125 € par habitant. Le ratio moyen régional de l'année dernière était de 121 € par habitant de capacité d'autofinancement pour les communes de même strate démographique que vous bien sûr. Donc vous êtes légèrement au-dessus.

Ensuite, vous avez le fonds de roulement net global qui était de 43 jours en 2024 et qui est passé à 72 jours en 2025. Donc qu'est-ce que c'est que le fonds de roulement net global ? c'est en fait le cumul de votre fonctionnement et de votre investissement. C'est ce qui permet à la collectivité de fonctionner tout au long de l'année.

Ce qu'il faut savoir, c'est que la commune de Saint-Astier, sur 365 jours a besoin chaque jour de 12.200 € pour fonctionner. Donc le fonds de roulement net global, on l'analyse en termes de jour de charge de dépenses que la collectivité a chaque année. Et donc vous êtes à 72 jours. 72 jours, c'est largement suffisant puisque là aussi les chambres régionales des comptes considèrent que la norme c'est 30 jours minimum. Une collectivité qui est en dessous de 30 jours de charge globale, enfin la totalité investissement fonctionnement peut avoir des problèmes de trésorerie bien sûr. Ce n'est pas votre cas puisque vous êtes à 72 jours, sachant qu'une collectivité ne doit pas non plus avoir un fonds de roulement global trop important puisque ça veut dire qu'on a de l'argent qui est théorisé et qui n'est pas investi. Mais enfin 72 jours c'est un ratio qui est tout à fait convenable. Ensuite, vous avez le ratio suivant, c'est le ratio de rigidité des charges structurelles. C'est un ratio que je vous présente tous les ans. C'est un ratio qui permet de voir quelles sont les charges incompressibles que vous avez. Parce qu'évidemment, lorsqu'une collectivité a éventuellement des difficultés, il faut qu'elle fasse des économies. Quelles sont les économies qu'elle peut faire ? Sur les charges de personnel, elle ne peut pas en faire. Sur les contingents, elle ne peut pas en faire non plus. Ce sont des dépenses obligatoires et sur les intérêts des emprunts, il faut bien les rembourser. Donc vous, vous avez un ratio de rigidité des charges incompressibles qui est de 47 % donc qui est stable si l'on compare par rapport aux années précédentes et c'est d'autant plus intéressant qu'il est resté stable malgré la baisse de vos recettes.

J'en ai parlé tout à l'heure, les recettes ont baissé de façon moins importante que les charges mais enfin elles ont baissé quand même. Donc vous êtes à 44 %, pour vous donner un ordre d'idée, la moyenne des communes de même catégorie que vous c'est 50 %. Donc ça veut dire que les communes doivent engager à minima 50 % de leurs recettes pour payer leurs dépenses obligatoires. Après le restant, c'est ce qui leur permet éventuellement de faire des économies ou pas. Donc on l'a vu tout à l'heure, ce ratio de rigidité des charges est resté stable parce que vos charges de personnel ont été stables parce qu'elles ont diminué même de 0,5 % et que surtout, comme énoncé tout à l'heure, vos charges d'intérêts ont baissé très très fortement puisqu'évidemment l'année dernière vous aviez la pénalité de renégociation. Ensuite, le ratio suivant c'est le coefficient d'autofinancement courant que vous avez à l'écran aussi. Donc le coefficient d'autofinancement courant est de 0,88. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire qu'une collectivité doit avoir un ratio qui est inférieur à 1. Si le ratio est supérieur à 1, cela signifie que la commune n'a rien pour investir. La totalité de ces recettes servent à payer le fonctionnement et le remboursement des emprunts. Donc vous êtes à 0,88. Ça veut dire que la collectivité a dégagé en 2025 12 % sur ses recettes pour pouvoir financer ces investissements. Donc en 2024, vous l'avez à l'écran aussi, vous étiez à 7 % et en 2023, vous étiez à 8 %. Donc c'est un taux qui a progressé.

Ensuite, vous avez le ratio d'endettement qui est de 80 %. Le ratio d'endettement qu'est-ce que c'est ? On prend la totalité de la dette de la collectivité que l'on divise par les produits qu'elle a encaissés. Donc c'est un ratio qui s'est logiquement dégradé en 2025 tout simplement parce que la collectivité a effectué des emprunts pour financer les travaux de la place du 14 juillet et puis le projet Horizon 2040 ».

Mme le Maire précise c'est les emprunts pour les travaux Place du 14 juillet et les ruelles adjacentes.

M. de Vencay reprend son explication : « Donc dans la mesure où vous avez emprunté pour 1 350 000 € en 2025 et que d'autre part, on l'a dit tout à l'heure, que les recettes ont légèrement baissé, ce ratio qui est de 80 % redevient supérieur à la moyenne régionale qui est de 60 %. Mais ce qui est intéressant, c'est que les prêts que vous avez souscrits sont indexés sur le livret A +0,40 % sur un prêt et +0,50 % sur l'autre. Sachant que le taux du livret A a baissé en 2025 et même début 2026, vous êtes sur des taux qui tournent autour de 2 % ce qui est quand même bien compte tenu de la conjoncture.

Le ratio suivant que vous avez, c'est la capacité de désendettement, c'est-à-dire qu'on prend votre dette et on divise par la capacité d'autofinancement. Ça permet de savoir combien d'années il faudrait à la collectivité pour rembourser sa dette si sa capacité d'autofinancement n'était utilisée qu'à ça. Donc vous êtes à 3 ans, 3,7 années, donc c'est un ratio qui est tout à fait convenable malgré la souscription des prêts et surtout grâce à la forte augmentation de la CAF. Donc ce ratio de 3,7 ans vous permet de rester dans la catégorie dans la classification des collectivités qui ont un endettement dit maîtrisé (entre 3 et 6 ans). Donc vous êtes à 3,7 ans donc un endettement maîtrisé. Et enfin dernier point, ce sont les dépenses d'équipement qui ont été multipliées par 3 par rapport à 2024. D'où un besoin de financement qui est de 270 000 € sur l'exercice. Enfin bon, ça c'est une situation qui est classique avec toutefois des restes à réaliser en recettes de 538.000 € et des restes à réaliser en dépenses de 713.000 €. Les restes à réaliser sont des dépenses qui ont été engagées sur 2025 et qui ne seront réalisées qu'en 2026. Idem pour les recettes, ce sont des subventions portées au budget 2025 et qui ne seront perçues qu'en 2026.

En résumé, les résultats que vous avez sur 2025 sont meilleurs, sont bons bien sûr et sont meilleurs que ceux de 2023. Voilà pour la situation financière de la commune. »

Mme le Maire remercie beaucoup M. de Vencay et demande aux élus s'ils ont des questions sur le document ?

Daniel BENOIST n'a pas forcément de questions mais peut-être une réaction. « Comme vous l'avez fait remarquer, les analyses financières sont toujours à manier avec précaution et notamment par rapport à l'année de comparaison. En effet, l'année 2024 n'est pas forcément à mon sens l'année à utiliser pour comparer les résultats 2025 puisqu'on a cette fameuse pénalité qui vient fausser pas mal de critères. Je pense que 2023 est plus intéressant pour faire la comparaison et aussi pour s'apercevoir que les chiffres peuvent évoluer très rapidement sur les collectivités. Moi, je me rends compte en quelques années d'expérience municipale, que parfois on a des années où on présente des budgets qui sont avec des critères pas forcément très bons et l'année d'après, ça se rétablit nettement. Alors, c'est peut-être que temporaire, mais parfois il y a des chiffres qui rebondissent de façon importante en fonction, comme vous l'avez dit, de la CAF net qui peut en effet faire un bon selon les opérations qui ont pu être passées dans l'année. Pour preuve et on le voit ici, vous avez un petit chapitre qui remet l'accent, qui renforce le clou sur les difficultés de la communauté de communes et il se trouve que la communauté de communes a fait son rapport d'orientation budgétaire et son débat d'orientation budgétaire la semaine dernière et que monsieur de Vencay, vous avez fait la même chose que ce que vous venez de faire ici. Donc je n'y étais pas mais on m'a reprécisé et que l'on s'aperçoit que la communauté de communes a bien redressé en 2025 ses chiffres de façon aussi entre guillemets, spectaculaire. Alors est-ce que ça sera durable ? Je n'en sais rien mais vous parliez tout à l'heure de la capacité de désendettement de la commune qui est à 3,7 qui est plutôt un bon résultat. Il se trouve que la communauté de communes est à 4,52. Donc on voit bien que malgré les difficultés rencontrées par la communauté de communes, il y a des ratios

qui sont bons. Donc attention, prudence dans l'interprétation, l'analyse qu'on peut faire de tout ça ».

M. de Vencay : « C'est à -dire que sur les deux derniers exercices la communauté de communes n'a pas fait d'emprunt. Donc du coup son ratio emprunt s'est amélioré et les investissements ont un peu diminué. Donc du coup la CAF est remontée, l'endettement a baissé et donc les ratios se sont améliorés aussi ».

Daniel BENOIST : « Donc ça veut dire que la communauté de communes, à travers les élus qui la gèrent dont les élus d'ici, ont pris des décisions notamment de ne pas faire d'emprunt alors finalement ça a des conséquences sur l'investissement on est d'accord, mais de pas faire d'emprunt ce qui a permis de rétablir assez rapidement sur au moins quelques critères la situation financière de la communauté de communes qui à priori si ça se confirme sortirait du réseau d'alerte peut-être bien l'année prochaine ».

Mme le Maire rajoute que de toute façon, il n'y a pas 10 000 solutions qui existe. Quand une situation financière est catastrophique, il y a qu'une chose, c'est faire des économies. En 2014, quand les élus sont arrivés, c'est comme cela qu'ils ont redressé la barre.

Daniel BENOIST répond que la situation n'était pas catastrophique en 2014.

Mme le Maire : « Non, 12 millions d'euros de dette, c'est vrai, ce n'est pas catastrophique. Ça va, ça vient. C'est vrai... »

Daniel BENOIST dit qu'on peut reprendre les chiffres de la CAF.

Mme le Maire : « Oui. Ça va, ça vient. On ne va pas réouvrir le débat sur 2014 parce que je pense que là-dessus vous n'arriverez pas à me faire changer d'avis et vous n'arriverez pas à trafiquer les chiffres, ça c'est sûr. Une chose est simple, je voudrais revenir sur la communauté de communes. C'est dommage, je n'ai pas pu être là jeudi dernier. Vous de même vous n'étiez pas présent au conseil communautaire, mais je pense qu'il faut quand même rappeler que la communauté de communes n'avait pas le choix de ne pas emprunter, donc de ne pas investir. Ce qui est quand même assez gênant pour une communauté de communes qui a pléthore de services et qui n'investit pas. Ça c'est très gênant. Moi, je voudrais simplement qu'on recentre le débat sur notre commune et nos finances qui même si, peut-être n'en déplaise peut-être à certains, nous avons des résultats qui sont très bons. Voilà et on a investi et on a très bien investi. Donc l'année dernière en 2024, nous avons enfin renégocié cet emprunt toxique qui nous empoisonnait la vie depuis 20 ans, même plus, depuis 23 ans puisqu'il a été contracté en 2002 et nous l'avons enfin assaini. Nous avons payé une pénalité de renégociation sans rallonger la durée de l'emprunt. Nous l'avons payé sans faire d'emprunt, ça c'était votre inquiétude et nous l'avons payé avec la trésorerie. Aujourd'hui, on peut dire une chose, c'est que la ville est enfin assainie et on va enfin pouvoir voir l'avenir différemment. Ça c'est une très bonne chose pour nos administrés. Ce n'est pas pour nous, c'est pour nos administrés. »

Daniel BENOIST fait remarquer au passage que la renégociation et le vote qui a été nécessaire pour rembourser de façon anticipée cet emprunt, a été voté à l'unanimité.

Mme le Maire : « Nous ne l'avons pas remboursé. Nous n'avons pas du tout remboursé l'emprunt toxique M. BENOIST. Il court encore jusqu'en 2044. Nous avons simplement stabilisé le taux. Non mais vous venez de dire rembourser, on ne l'a pas remboursé. Nous avons stabilisé le taux qui a dévissé en 2022 et 2023 qui pouvait dévisser jusqu'en 2027. Nous l'avons stabilisé à 2,12 sans rallonger l'emprunt. Voilà, ce que ça veut dire que pour l'avenir, ça sera quand même plus confortable. Je voudrais aussi revenir sur la communauté de communes et rappeler tout simplement que les communes ont cédé leur DSC pas uniquement pour rembourser, pour payer et permettre que la navette perdure, mais ont cédé sur la DSC « ad vitam et ternam ». Donc quand vous faites le calcul de tout ce que les communes ont cédé au niveau de la DSC,

effectivement ça donne une bouffée d'oxygène pour la communauté de communes. Et tant mieux ».

Daniel BENOIST rappelle pourquoi ça a été cédé, pour financer la navette ferroviaire.

Mme le Maire : « Non, non, non, non. Parce que dans ce cas, on aurait cédé la DSC uniquement sur une année et pas « adVitam eternam. »

Daniel BENOIST signale qu'il y a 3 années à payer.

Dominique BASTIER rajoute que les 3 années sont réglées sur 8 ans.

Daniel BENOIST précise qu'il y a un étalement.

Dominique BASTIER confirme qu'il y a un étalement. « Oui, je me suis permis de poser la question parce que j'étais présent à cette commission et au conseil communautaire, j'ai posé la question de savoir s'il y avait eu un document établi pour rembourser les 400 000 € parce que ce sont là les questions, s'il y avait un taux d'intérêt qui avait été appliqué et à priori il y a pas de taux d'intérêt donc on a divisé la somme au niveau de la Région, la somme a été divisée par 8 donc on va rembourser un peu plus de 100.000 € par an en plus des annuités 2026, 2027. Donc là aussi je peux me permettre de dire et puis je ne veux pas aborder le sujet CCIVS en conseil municipal. En conseil municipal je considère personnellement, je l'ai déjà dit, qu'on a sauvé la CCIVS qui était incapable de gérer 400.000 € fin décembre. Donc le fait d'avoir abandonné la DSC, divisé par 2, et d'avoir créé l'impôt solidarité au taux de 0,3 % donne une bouffée d'oxygène assez importante à la communauté de communes pour les années à venir. Et je prétends que c'est la deuxième fois que les collectivités sauvent la CCIVS. J'en resterai là ».

Daniel BENOIST : « C'est votre entrée qui à mon sens n'est pas la bonne. N'oublions pas que la communauté de communes c'est nous tous, c'est toutes les communes. Donc quand on dit que les communes ont sauvé la communauté de communes, non, la communauté de communes s'est sauvée elle-même parce que on est la communauté de communes ».

Dominique BASTIER répond que malgré tout, les communes ont abondé dans le sens de la CCIVS.

Daniel BENOIST dit qu'elles ont pris leurs responsabilités.

Dominique BASTIER confirme qu'elles ont pris leurs responsabilités, donc qu'elles ont aidé.

Mme le Maire : « Et à quelle heure la communauté de communes prend les siennes ? »

Daniel BENOIST : » Mais c'est nous la communauté de communes ».

Mme le Maire : « Non, mais à quelle heure la communauté de communes prend les siennes ? À quelle heure ; peut-être si elle avait considéré les différentes remarques que nous avons faites depuis des années sur la gestion de la communauté de communes ? Peut-être qu'on n'en serait pas là. De toute façon on ne sera jamais d'accord là-dessus monsieur Benoist ».

Daniel BENOIST : « Sur un certain nombre de points sûrement. Sur d'autres on a déjà démontré qu'on pouvait l'être sur des notions de gestion. Juste pour dire à monsieur Bastier, c'est que la redevance qu'a demandé la région pour la navette ferroviaire, c'est tous les ans qu'il va falloir la payer ».

Dominique BASTIER confirme.

Daniel BENOIST dit que la communauté de communes n'en retire pas de bénéfices.

Mme le Maire : « et la taxe de la mobilité ? »

Daniel BENOIST répond qu'elle ne couvre pas ce que réclame la Région.

Mme le Maire dit que c'est 0,30 aujourd'hui pour payer.

Daniel BENOIST répond que c'est Mme le Maire qui avait proposé un arbitrage.

Mme le Maire : « c'est moi-même et heureusement parce que sinon on n'avait plus de navette et personne ne nous a pris au sérieux ».

Daniel BENOIST si ça n'avait pas été voté ce qui a été proposé, ça aurait été la taxe mobilité à 0.6

Mme le Maire : « Monsieur Benoit, souvenez-vous quand même du conseil communautaire qui s'est déroulé à Léquillac où on a posé clairement la question pour savoir combien on devait au niveau de la taxe de la mobilité, où on nous a sorti tout un tas de propos en disant on ne doit rien, alors qu'on savait très bien qu'on en était à 603 000 € de dette. Quand même, c'est terrible. Et un mois après, on vous dit oui, finalement on doit 2022, 2023 et 2025 ».

Daniel BENOIST dit qu'il y a eu des réunions entre temps quand même.

Mme le Maire : « Ah bon ? »

Daniel BENOIST : « vous n'étiez pas conviée ? »

Mme le Maire : « Ah non, pas du tout ».

Dominique BASTIER : « J'y étais »

Mme le Maire : « Non. Il y a eu une réunion, pas, des réunions, la réunionnite qui ne sert à rien. Est-ce que vous avez d'autres argumentations sur nos très bons résultats ? »

Daniel BENOIST : « on ne sera pas d'accord. Que vous fassiez de l'autosatisfaction c'est normal. »

Mme le Maire : « ne commencez pas là-dessus avec de l'autosatisfaction parce que quand vous dites l'autosatisfaction vous vous adressez uniquement à moi. Je suis désolé, nous sommes 29. Bien sûr, vous avez toujours voté contre, mais nous sommes 29 autour de la table ».

Daniel BENOIST dit que c'est normal qu'elle fasse de l'autosatisfaction. Ce n'est pas une critique, c'est un constat.

Mme le Maire demande s'il y a d'autres interventions.

Mme le Maire conclut :

« Ce rapport d'orientations budgétaires, dernier de ce mandat, n'est pas un exercice comptable. C'est un acte politique.

Il intervient dans un contexte économique national et international d'une rare complexité.

Le rapport le rappelle clairement : *"les collectivités territoriales subissent une augmentation durable de leurs charges, dans un contexte de recettes encadrées et de dotations incertaines."*

Et pourtant, malgré ce contexte, Saint-Astier a tenu.

Nous avons tenu parce que nous avons fait des choix clairs, constants, assumés.

Depuis le début de nos mandats, nous avons redressé la commune, baissé les impôts et refusé toute augmentation fiscale.

C'est un choix politique, ce n'est pas un hasard.

Dans une période où les ménages ont été frappés par l'inflation, par la hausse de l'énergie, par l'incertitude économique, nous avons décidé de ne pas ajouter une pression fiscale supplémentaire.

Nous avons tenu cette ligne, et nous la maintenons pour protéger le pouvoir d'achat des familles.

Nous avons sécurisé la dette, renégocié l'emprunt toxique, restauré une capacité d'autofinancement solide.

Aujourd'hui, Saint-Astier est une commune qui investit sans se mettre en danger.

C'est le résultat d'une gestion rigoureuse, constante, exigeante.

Et je veux remercier ici les services, et saluer le travail réalisé par Mesdames Isabelle Bonnet et Marie-Hélène Vieillecroze qui nous accompagnent dans cette trajectoire.

Nous n'avons jamais cédé à la tentation du saupoudrage.

Nous avons investi là pour transformer le quotidien des habitants :

- la sécurité,
- la jeunesse,
- la vie de nos aînés
- la santé
- l'action sociale
- la transition écologique,
- la culture,
- le sport
- le monde associatif
- l'entretien et la restauration du patrimoine,
- L'accompagnement de la vie économique
- et bien sûr le projet structurant *Saint-Astier Transition Horizon 2040*.

Nous avons investi pour préparer l'avenir avec des choix, des priorités et une vision municipale commune.

L'année 2026 devra être une année de continuité et de prudence.

Continuité, parce que les projets engagés doivent aller à leur terme.

Prudence, parce que les dotations de l'État stagnent, les régions, les départements et les communautés des communes sont en souffrances financières, parce que les coûts augmentent, et parce que les collectivités sont appelées à contribuer au redressement des comptes publics.

Notre ligne reste la même :

- pas d'augmentation des taux,
- une maîtrise stricte du fonctionnement,
- un investissement ciblé, utile, et soutenable.

Ce ROB n'est pas seulement un document financier. C'est la traduction d'une vision : celle d'une commune qui avance, qui investit, qui protège, qui modernise, sans jamais perdre de vue l'équilibre budgétaire.

Nous avons fait des choix.

Nous les avons assumés.

Aujourd'hui, Saint-Astier est une commune solide, résiliente, capable de se projeter.

Je veux remercier l'ensemble des services, et saluer le travail de M. Bruno de Vençay qui nous accompagne et nous conseille dans cette gestion exigeante.

Nous continuerons à agir avec sérieux, transparence et responsabilité. C'est notre engagement, et c'est la condition d'un avenir maîtrisé pour Saint-Astier. »

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport des orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

3.2 – Contrat d'obligation réelle environnementale (ORE) :

Annexe n°4- Projet de contrat ORE

Présentation par Thierry AMALRIC

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a créé un nouvel outil juridique, permettant aux propriétaires fonciers de faire naître sur leur terrain des obligations durables de protection de l'environnement : l'obligation réelle environnementale (ORE).

Codifiées à l'article L. 132-3 du code de l'environnement, les ORE sont inscrit dans un contrat au terme duquel le propriétaire d'un bien immobilier met en place une protection environnementale attachée à son bien, pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans. Dans la mesure où les obligations sont attachées au bien, elles perdurent même en cas de changement de propriétaire. La finalité du contrat doit être le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de services écosystémiques.

Ainsi, l'ORE est un dispositif foncier de protection de l'environnement qui présente la particularité d'être contractuel et mobilisable par chaque propriétaire foncier, s'il souhaite se saisir des problématiques environnementales.

Les parcelles fléchées par ce dispositif sont le bois de Gimel et le bois des Brandes (parcelles BN 443-481-626) pour une superficie totale de 71.800 m².

Le contrat sera passé entre la commune et l'association Nature en Périgord.

Mme le Maire précise qu'il y a une erreur sur la note de synthèse : le contrat n'est pas passé, il sera passé. « J'attire votre attention, c'est vraiment un acte important que l'on va décider ensemble ce soir, c'est vraiment la protection des bois de notre commune. Donc ce n'est pas neutre. »

Thierry AMALRIC rajoute que ce n'est pas neutre parce que ça va interdire tout projet éventuel de construction dans les bois. Ce sera formellement interdit.

Mme Maire précise que, par exemple, demain les bois ne pourraient pas être rasés pour faire un lotissement.

Daniel BENOIST demande où se situe exactement le bois des brandes.

Mme le Maire répond que c'est celui qui est derrière le collège, rue Simone Veil.

Daniel BENOIST dit qu'il y a toute une partie qui a été complètement déboisée. « Il me semble qu'on avait évoqué qu'il y aurait peut-être des maisons qui seraient construites. »

Mme le Maire répond par la négative. C'est celui dans la continuité de la chaudière bois, il faut traverser le bois et c'est là le bois des brandes., c'est de l'autre côté.

Thierry AMALRIC rajoute derrière la chaudière à côté de la Fondation de l'Isle. Derrière la chaudière, il y a un bois appartenant à l'hôpital. C'est juste après.

Daniel BENOIST : « Oui, c'est celui-là dont je parle ».

Mme le Maire : « je pense que vous parlez du bois qui appartenait à la SOCRIF. »

Daniel BENOIST : « Non, je parle de celui qui a été nettoyé par la commune. Il y a toute une partie qui a été déboisée en totalité ».

Thierry AMALRIC explique que sur l'annexe qui a été fournie, les parcelles sont en vert. Il y a le plan pour se resituer.

Daniel BENOIST dit que c'était juste pour savoir si c'était ce bois là-bas.

Thierry AMALRIC : « Sinon, vous ne le demandez pas mais je vais vous donner des précisions sur l'association Nature en Périgord. C'est une association qui a été fondée en 2018 par des naturalistes confirmés et des professionnels de l'environnement. Elle va proposer une fois qu'on aura pu signer ce contrat, tout au long de l'année des activités aussi diverses et variées sur les thèmes de l'écologie, la pédagogie à l'environnement, le suivi d'espèces, la découverte de la nature et l'accompagnement dans la gestion des sites. La Présidente est madame Verger et le vice-Président, monsieur Wagner. »

Daniel BENOIST rajoute que le Bois de Gimel a été pas mal décimé suite à la tempête. Il y a de nombreux arbres fragilisés. Il demande ce qui est envisagé.

Thierry AMALRIC répond que c'est en cours de nettoyage. L'équipe des espaces verts intervient demain.

Mme le Maire remercie pour avoir travaillé le sujet parce que c'est un gros sujet, c'est très long.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

3.3 – Avenant marché de travaux Place du 14 juillet :

Annexe n° 5 -Projet d'avenant

Présentation par Frank PONS

Le lot n°1 du marché de travaux a été notifié à l'entreprise COLAS le 15 octobre 2024 pour un montant de 1.573.569,20 € Hors Taxes.

Des ajustements relevant d'adaptations techniques, des travaux supplémentaires et imprévus s'avèrent nécessaires, ces compléments ne modifiant pas la nature globale du marché.

Le montant de l'avenant proposé s'élève à 56.001,08 € Hors Taxes soit un pourcentage d'augmentation de **3,56 %**.

Le nouveau montant du marché sera alors de 1.629.570,28 € HT soit 1.955.484,34 € TTC.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

3.4 – Projet sur l'ancien collège :

Présentation par Johnny VILAIN

Dans la continuité des derniers échanges qui avaient été évoqués en conseil municipal, la société Nexity confirme qu'elle étudie un projet sur l'ancien site du Collège Arthur Rimbaud, rue Lan Xang.

Cette société a réalisé plusieurs interventions sur le département de la Dordogne, et souhaite porter un projet pour la transformation de ce site actuellement en friche.

Face aux contraintes et aux surcoûts pour la réhabilitation du bâtiment existant, un **projet de démolition / reconstruction** sur cette emprise foncière est étudié.

Le projet porte sur la construction d'un nouveau bâtiment en R+2, avec une **programmation mixte avec une offre résidentielle et activités/services en RDC**.

Des locaux en RDC du bâtiment pour répondre à un besoin local de tertiaire ou pour des activités de services (crèche, santé...besoins qui devront être qualifiés en fonction des demandes locales).

Un projet résidentiel en étages pour développer une **offre intergénérationnelle en partenariat avec un bailleur social**. Avec pour objectif de proposer des logements pour **des seniors, des jeunes actifs ou jeunes familles**.

L'ambition de Nexity est de porter et de co-concevoir en partenariat avec la Ville un projet qui réponde aux besoins du territoire.

Johnny VILAIN souhaite reparler de l'ancien collègue. Il essaie de tenir informé au plus tôt à chaque fois qu'il a des nouvelles. Cette fois-ci, c'est sur la demande de Nexity.

« Le 15 avril 2025, vous m'aviez demandé où en était le dossier de l'ancien collègue. J'avais à l'époque évoqué une société intéressée et intéressante. Après 4 ans de discussion, mercredi dernier, on a eu enfin le premier engagement de la société Nexity qui confirme qu'elle étudie un projet sur l'ancien site du collègue Arthur Rimbaud. Nexity intervient sur plusieurs projets sur le département. Les Galopins, la résidence Senior à Trélissac, l'Estia qui est un centre d'hébergement d'urgence à Périgueux, l'Empreinte c'est une résidence étudiante à Périgueux et d'autres projets qui sont en cours ou finis. En ce qui concerne l'ancien collègue, leur projet prévoit de démolir avec bien sûr le désamiantage. Il serait remplacé par une construction de bâtiment en R+2.

Au rez-de chaussée, il y aurait une crèche pour accroître l'offre qui est sous-dimensionnée sur la ville, ce qui permettrait d'inciter les familles à venir vivre sur Saint-Astier et avoir un impact sur le nombre d'élèves dans nos écoles, ainsi que quelques cellules tertiaires pour accueillir des professionnels libéraux, médical ou administratifs. À l'étage sera proposée une offre intergénérationnelle, des appartements seniors avec une partie espace partagé pour rompre la solitude de nos aînés, complété par des logements pour jeunes actifs ou jeunes familles en partenariat avec un bailleur social. L'ambition de Nexity est de porter et co-concevoir en partenariat avec la ville un projet qui répond aux besoins du territoire. Suivant les besoins, une partie pourrait être vendue à des propriétaires privés.

Le courriel du 19 février est dans le but d'exposer au conseil municipal le fait de leur positionnement sur ce lieu. Il serait intéressant de travailler sur le dossier notarial juridique de ce projet et de passer au vote du conseil courant avril. Leur demande d'avancer courant avril.

Ils savent bien qu'il y a les élections en ce moment. Donc, ils ne veulent pas d'engagement ce soir mais ils souhaiteraient que les prochains élus aillent rapidement sur ce dossier pour qu'ils puissent vraiment bloquer le côté financier et voir combien on vend cet espace, est-ce qu'on le vend ou pas ? Voilà, c'est vraiment le dossier à prendre derrière les élections. Cela fait quand même 4 ans que je suis avec eux sur le sujet. Je pense que ce serait bête de passer à côté ».

Mme le Maire : « Est-ce qu'il y a des remarques ? C'est une information, il n'y a pas de vote ».

Johnny VILAIN rajoute que c'est Nexity qui voulait que le sujet soit évoqué en conseil ce soir.

Daniel BENOIST : « Si on a bien compris, de toute façon, c'est une information, donc ça reste du conditionnel, mais on ne peut que se ravir qu'il y ait un porteur de projet qui soit intéressé par ce site et qui fasse enfin disparaître, entre guillemets cette verrue qu'est l'ancien collègue avec tous les risques qu'il présente liés forcément à l'amiante mais pas qu'à l'amiante, les risques aussi liés à ce bâtiment qui est complètement, qui devient une zone. On peut que se réjouir qu'il y ait des porteurs de projet ; rendez-vous à ne pas rater par les uns ou par les autres ».

Johnny VILAIN rajoute que c'est un bel espace. Il faut le faire vivre.

Mme le Maire : « qu'est-ce que vous insinuez par rendez-vous à ne pas rater ? »

Daniel BENOIST : « Rien. Simplement que par le passé, il y a eu un projet, sur cet ancien collège, que pour des raisons, on ne va pas revenir dessus, on ne va pas forcément en débattre. »

Mme le Maire veut revenir dessus par transparence et rappelle que parce que la COVID est arrivée et parce qu'un des investisseurs a été gravement malade. Elle veut revenir dessus parce qu'il ne faut pas raconter n'importe quoi. « On va revenir sur ça. Moi j'y tiens, c'est une question d'honneur. Je ne veux pas qu'on raconte n'importe quoi. Le projet a été mené en Préfecture jusqu'en début d'année 2020. On a encore les comptes-rendus et il est tombé à l'eau pour cette raison, à cause de la crise sanitaire et que n'importe quel investisseur, quand cette crise nous est tombée sur le nez a fait marche arrière. Nexity on en parlait aussi, même eux sur des gros projets, n'ont pu les faire aboutir. Le monde s'est arrêté avec la crise sanitaire, donc c'est pas du tout une lubie de la ville de Saint-Astier ni quoi que ce soit. C'est pas du tout ça ».

Johnny VILAIN : « Du coup-là, c'est le premier porteur de projet qui va jusqu'au conseil municipal. »

Daniel BENOIST : « Oui, enfin le précédent, je te rappelle était venu nous rencontrer un samedi matin, nous y étions. C'était sérieux quand même. »

Mme le Maire confirme que tout était sérieux.

Johnny VILAIN précise qu'il veut dire que c'est le seul en fait depuis la dernière annulation.

Mme le Maire rajoute que ce qui est bien, c'est qu'ils partent sur une déconstruction, démolition et reconstruction.

Daniel BENOIST souhaite que ça aboutisse.

Johnny VILAIN rajoute que ce qui aide en fait ce nouveau projet, c'est qu'il est possible de recourir au fond friche. La société a cherché cette aide-là. Il y a donc une partie qui serait subventionnée par l'Europe. Par cette aide, cela devient du concret.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

QUESTIONS DIVERSES A LA DEMANDE DU GROUPE DE L'OPPOSITION :

- Quand pensez-vous réunir la commission d'indemnisation des commerçants impactés par les travaux Place du 14 juillet ?

Mme le Maire informe qu'elle va essayer de la réunir avant les élections. Il faut que M. de Vencay soit libre car il en fait partie.

- Labellisation villes fleuries : Quels sont les critères qui n'ont pas permis d'obtenir le label 3 fleurs en 2025 ?

Thierry AMALRIC : « juste avant de répondre, je voudrais juste souligner mon étonnement pour l'intérêt que vous portez subitement à notre candidature au label VVF 3è fleur. Mais bon, ça c'était juste une remarque. Donc je ne sais pas si vous le savez mais le label Ville et Village Fleuri impose aux communes différents critères qui se divisent en sept chapitres et il y a environ 69 critères. Donc les deux principaux critères qui nous ont été reprochés, c'était la place du 14 juillet, que le jury a trouvé très minéralisée malgré la présence sur place de l'architecte paysagiste, malgré la présence des agents des espaces verts, de monsieur Laporte qui est le pépiniériste qui plante ce qu'on a demandé. Donc le jury n'a pas compris ce qu'on avait fait sur cette place. Pourtant, nous avons planté aujourd'hui 28 arbres, 56 arbustes, plus de 1000 vivaces et ou arbricauts , 44 plantes grimpantes, plus de 100 bulbes et nous avons surtout

désimperméabilisé plus de 1000 m². Donc les critiques qui nous ont été portées, c'était sur cette place, il ne voyait pas la végétalisation, ni la cohérence avec tout ce qu'on avait expliqué. Donc il nous a été reproché aussi le choix des arbres ; mais avant de finaliser le projet, nous avons changé les essences qui sont aujourd'hui plantées, qui sont essentiellement des érables. On avait privilégié des muriers pour faciliter une ombre très rapide et dense. Malheureusement cette espèce végétale est attaquée par un nouveau parasite qui détruit les muriers. Actuellement sur Bordeaux Métropole, ils sont en train de retirer tous les muriers platanes sur la ville. Et le deuxième gros point qui nous a été reproché, c'était sur la création de réserves en pied de mur comme sur la halle du marché et d'inviter les habitants à embellir leur devanture avec des plantations verticales. Donc comme je vous l'ai dit, il y a 44 plantes grimpantes. Toute la place du 14 juillet est pourvue de réserve en pied de mur et également les ruelles qui sont adjacentes à cette place. On ne comprend pas très bien tous ces critères qui nous ont été reprochés surtout sur la négative. Donc le 19 décembre nous avons fait une lettre adressée au Comité Régional du Tourisme qui s'occupe du label Ville et Village Fleuri pour réclamer une révision de leur jugement. On a eu une réponse au mois de février avec une proposition d'une nouvelle visite mais dans les 5 ans à venir, il n'y a pas eu de date de fixée. J'espère avoir répondu à votre question. »

Daniel BENOIST répond par l'affirmative et trouve intéressant de savoir les raisons, il n'avait pas eu l'occasion d'échanger sur le sujet.

Mme le Maire demande s'il n'y a pas eu une commission embellissement dernièrement ?

Thierry AMALRIC répond qu'il y a eu une commission.

Mme le Maire demande qui est venu.

Thierry AMALRIC dit qu'il y avait Thierry Goussard.

Mme le Maire demande qui siège à la commission d'embellissement de l'opposition ?

Thierry AMALRIC dit que c'est madame HERIGNY et madame BARDELOT.

Mme le Maire dit qu'ils auraient pu en parler.

Thierry AMALRIC dit qu'il en a parlé à monsieur GOUSSARD.

Thierry GOUSSARD : « oui je n'ai pas transmis, excusez-moi. »

Thierry AMALRIC : « tu fais de la rétention d'information ».

Daniel BENOIST est sûr que l'information a été plus détaillée là.

Mme le Maire : « Mais Thierry, il est synthétique ; les deux Thierry sont synthétiques ! Donc en clair, lors de la visite, ils n'ont pas compris ce qui allait être planté. On leur a pourtant bien expliqué qu'on n'allait pas planter avec ces chaleurs. Mais finalement, on se rend compte que ça leur est égal. Qui fasse chaud ou pas, il faut planter et il faut donc arroser énormément donc c'est un peu un non-sens quand même ».

Thierry AMALRIC confirme. La lettre qu'ils ont reçue de la présidente madame Chassagne, prouve qu'ils n'ont pas tenu compte de la réclamation qu'ils ont faite. Car ils leur ont reproduit exactement le bilan.

Daniel BENOIST demande s'ils ont reçu des conseils.

Thierry AMALRIC confirme, ils ont reçu des conseils du département pour mener à bien ce projet.

Mme le Maire pense qu'il y a des critères obscurs qu'ils ne connaissent pas, comme par hasard.

Daniel BENOIST : « quand on échoue, il ne faut pas trouver des excuses comme ça. »

Mme le Maire répond qu'ils ne sont pas dupes quand même. Ils ont désimperméabilisé en aménageant des parkings drainants etc.... Soit il n'a vraiment rien compris et si c'est le cas il faut qu'il sorte du jury, soit il n'a rien noté.

Daniel BENOIST répond que la conclusion c'est que cela incite à faire mieux et plus.

Mme le Maire ne voit pas comment il est possible de mettre plus de plantes et d'arbres sur la place du 14 juillet.

Daniel BENOIST souligne que la troisième fleur ne sera pas donnée que par rapport à la place du 14 juillet mais pour l'ensemble.

Mme le Maire confirme. Et puis s'ils ne participent plus à ce concours, ce n'est pas très grave non plus. Ce qui est important, c'est ce que les administrés verront, l'évolution et elle espère déjà au printemps.

Thierry AMALRIC rajoute qu'ils ont eu également des critiques sur les documents fournis, notamment sur le plan de gestion du patrimoine arboré, qu'ils ont qualifié de non abouti. Selon lui, ce plan ne peut jamais être abouti parce qu'on ne peut pas prévoir ce qu'on va planter, ni comment vont se comporter les différentes essences. Donc il y a des incohérences un peu partout, même le plan de gestion différencié, c'est-à-dire tout l'entretien des espaces verts de la commune qui représentent quand même 40 hectares. Ils ont passé une demi-journée avec monsieur JAKUBEK à définir ce plan de gestion différencié en précisant pour chaque type d'espace vert l'entretien mis en place. Il ne voit pas ce qu'il demandait, c'est pour cela qu'il parlait de critères obscurs.

- Quelles sont les données du dernier recensement communiqués par l'INSEE ?

Mme le Maire lui demande s'il parle du recensement réalisé l'année dernière. Les chiffres réels arriveront au 1er janvier 2028 car à chaque fois, il y a 3 ans de retard. Elle lui rappelle qu'il lui pose la question à chaque fois et qu'elle lui apporte la même réponse. Elle donne le détail : 3175 logements ont été enquêtés, soit plus 201 logements par rapport à 2019. Il y a 201 nouvelles habitations construites sur la ville. Il y a eu 5066 bulletins individuels, donc 5066 bulletins répondus, enquêtés, soit + 131 par rapport au dernier recensement de 2019. Au 1er janvier 2025 il y avait 5403 habitants et le chiffre pris en compte en 2026 et de 5476.

Daniel BENOIST demande si le chiffre de 5476, est une estimation.

Mme le Maire répond que c'est le chiffre qui est pris en compte en 2026.

Daniel BENOIST : « pris en compte par ? »

Mme le Maire explique que c'est le chiffre de millésime de 2023. C'est le chiffre du décret. Tous les chiffres qui sont arrivés, sont ceux de 2023 car les chiffres du recensement de 2025 seront connus au 1er janvier 2028. Sur le site de l'INSEE, il y a une vidéo qui explique les prises en compte du recensement. Elle l'invite vraiment à la regarder.

Daniel BENOIST dit : « vous vous doutez bien que l'on a essayé d'y aller sur le site de l'INSEE. On n'arrive pas à trouver les résultats. On pensait que les communes avaient l'information en amont. »

Mme le Maire répond par la négative car il y a toujours 3 ans de décalage.

Daniel BENOIST dit : « oui pour la communication officielle »

Mme le Maire rétorque que pour les chiffres INSEE il y a toujours 3 ans de décalage.

Daniel BENOIST pensait qu'ils les avaient avant.

Mme le Maire répond que ce qu'elle a donné, ce sont les chiffres enquêtés.

Olivier BEDJIDIAN apporte une information sur le syndicat d'eau potable : « Le 12 février, le syndicat Eau Cœur du Périgord a fait sa dernière réunion avant les élections municipales. Les contrats ont été renouvelés. L'année dernière, il avait annoncé qu'ils cherchaient à avoir un seul

prestataire avec une grosse masse d'abonnés pour pouvoir négocier. En fait, ils sont revenus sur cette décision et ils ont préféré prendre trois prestataires pour chaque secteur de telle façon à ce que, s'il y avait un prestataire qui faisait défaut, il y aurait de quoi se rapprocher des deux autres. En ce qui nous concerne la commune, le secteur ouest c'est Veolia, le centre c'est Suez et l'est c'est Agur. Les trois prestataires ont un contrat jusqu'en 2037. ».

Mme le Maire : « Avant de lever cette séance, je veux m'adresser à chacune et chacun d'entre vous.

À tous les élus qui ont siégé autour de cette table durant ce mandat, majorité comme opposition.

Nous avons vécu un mandat hors norme.

Un mandat marqué par une crise sanitaire mondiale qui a bouleversé nos vies, nos habitudes, nos organisations, nos certitudes.

Un mandat où il a fallu, du jour au lendemain, stopper toutes actions, réinventer nos façons de travailler, protéger nos habitants, maintenir les services essentiels, accompagner les plus fragiles.

Et malgré tout cela, jamais personne, ici n'a baissé les bras.

Je veux saluer votre engagement, votre présence, votre sens du devoir.

Nous n'avons pas toujours été d'accord – et c'est normal, c'est même la preuve que la démocratie locale fonctionne – mais nous avons toujours su débattre, décider, avancer, dans le respect des institutions.

Je veux remercier les élus de la majorité pour leur constance, leur travail, leur loyauté. Je veux remercier les élus de l'opposition pour leurs questions, leurs alertes, leurs contributions.

Un conseil municipal, c'est une pluralité de voix, et cette pluralité est une richesse.

Je veux aussi remercier tous les services municipaux, qui ont été à nos côtés à chaque instant, dans les moments simples comme dans les moments difficiles et atypiques.

Sans eux, rien de ce que nous avons accompli ne serait possible.

Ce soir, je veux simplement vous dire ma gratitude, ma fierté et mon respect pour le travail accompli ensemble.

Nous avons traversé des tempêtes, relevé des défis, porté des projets ambitieux, et nous avons tenu le cap.

Pour Saint-Astier.

Pour ses habitants.

Merci à chacune et chacun d'entre vous. »

La séance est levée à 20 heures 25

Madame le Maire

Elisabeth MARTY

Le secrétaire de séance

Jean-Bernard MARTIN

Procès-verbal adopté à la majorité lors de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2026.

Le Maire

Jacques AUDOUIN



